



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ID : 030-213000342-20260528-DL_26_070-DE



Bellegarde, le 15 avril 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dûment convoqués le quinze avril deux mille vingt-six, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Etaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance Mme Anna ROBIN

Soit, 23 présents et 28 votants

① Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, et établi que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

➤ CONSTITUTION DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES DU DEPARTEMENT DU GARD AU TITRE DE L'ANNEE 2027

➤ AFFAIRES GENERALES

- **26-036** – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026
- **26-037** – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- **26-038** – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- **26-039** – Indemnité des élus
- **26-040** – Remboursement des frais réels de missions liées aux fonctions électives
- **26-041** – Droit à la formation des élus
- **26-042** – Désignation des délégués du conseil municipal aux organes et organismes extérieurs
- **26-043** – Commission communale des Impôts Directs
- **26-044** – Constitution de la CAO et désignation de ses membres
- **26-045** – Constitution de la commission communale d'accessibilité
- **26-046** – Désignation de deux délégués au conseil d'administration de la SPL Terre d'Argence
- **26-047** – Désignation d'un délégué à l'assemblée générale de la SPL Terre d'Argence

➤ FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

- **26-048** – Création d'un poste d'opérateur pour Centre de Supervision Urbain
- **26-049** – Mise en place du RIFSEEP
- **26-050** – Adoption du règlement budgétaire et financier
- **26-051** – Vote des taux d'imposition 2026
- **26-052** – Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025

- o **26-053** – Budget Principal – Affectation du résultat 2025
- o **26-054** – Budget Principal – Vote du budget – exercice 2026
- o **26-055** – Budget Annexe Eau - Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025
- o **26-056** – Budget Annexe Eau – Affectation du résultat 2025
- o **26-057** – Budget Annexe Eau – Vote du budget – exercice 2026
- o **26-058** – Budget Annexe Assainissement - Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025
- o **26-059** – Budget Annexe Assainissement – Affectation du résultat 2025
- o **26-060** – Budget Annexe Assainissement – Vote du budget – exercice 2026
- o **26-061** – Budget Annexe Fêtes et Culture - Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025
- o **26-062** – Budget Annexe Fêtes et Culture – Affectation du résultat 2025
- o **26-063** – Budget Annexe Fêtes et Culture – Vote du budget – exercice 2026
- o **26-064** – Subventions aux associations 2026
- o **26-065** – Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- o **26-066** – Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
- o **26-067** – Actualisation des tarifs communaux
- o **26-068** – Actualisation du tableau des effectifs
- o **26-069** – Abrogation de la délibération n°08-105 du 30 septembre 2008 relative aux opérations environnementales

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Conformément à l'ordre du jour du présent conseil, il va être procédé au tirage au sort des jurés d'assise. Monsieur le Maire demande à tour de rôle aux conseillers un numéro de page et un numéro de rang à la page. Sont désignés :

MOUZHI Habiba	MARCOT Lucie
CUISSARD Elie	ABDELLI Omar
DELLAC Jean-Louis	BAUDRY Philippe
ERADES-TEVAS Florent	HAY Julien
CAMIER Sophie	CORTES Coralie
DELIASSUS Thomas	DE VECCHI Franck
DELORMEL Christophe	GONZALEZ Sabrina
GRIMAL Valérie	LAVIGNE Ludovic
ALLARD Mickaël	SOUMILLE Serge
CHEVALLIER Yves	PARIS Julien

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026 (26-036)

Annexe présentée : Procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 21 mars 2026. Cette présentation n'appelle pas d'observation. **Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le sujet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire (26-037)

Monsieur le Maire rappelle que c'est un porter à connaissance qui n'est pas soumis au vote. Il demande si des conseillers ont des interrogations. Pas d'observations.

3. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (26-038)

Annexe présentée : Projet de règlement intérieur

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe les règles de l'organisation interne et du fonctionnement du Conseil municipal.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

4. Indemnités des élus (26-039)

Annexe présentée : Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par principe, les fonctions électives sont gratuites, toutefois les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les montants des indemnités de fonction comme suit, dans la limite d'une enveloppe indemnitaire globale de 10 065,02€ :

- o Maire : barème légal fixé à l'article L2123-23 du CGCT
- o Les adjoints : 12,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- o Conseillers municipaux délégués : 5,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Les indemnités sont automatiquement revalorisées au cours du mandat en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la valeur du point de l'indice.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité :

ARTICLE 1 – FIXE l'enveloppe financière des indemnités de fonction à 244,86% du l'indice brut terminal de la fonction publique ;

ARTICLE 2 - DETERMINE les montants des indemnités aux élus dans les modalités prévues par la présente décision ;

ARTICLE 3 - DIT que la présente décision entre en vigueur à compter de la date d'entrée en fonction des élus (arrêtés portant délégation de fonction rendus exécutoires, à savoir le 1^{er} avril 2026) ;

ARTICLE 4 - DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

5. Remboursement des frais réels de missions liées aux fonctions électives (26-040)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certains élus sont amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leurs fonctions. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et quelques fois d'hébergement. Il propose que la commune rembourse les frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus dans l'exercice de leurs fonctions conformément au projet de délibération.

Mme SIRVEN demande si les élus de l'opposition peuvent bénéficier de remboursement des frais de missions liées aux fonctions électives ?

Monsieur le Maire confirme que ce dispositif s'applique à tous les élus du

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6. Droit à la formation des élus (26-041)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que tous les membres du Conseil ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Il appartient donc au conseil municipal de déterminer, à la suite de son renouvellement, les orientations et les crédits ouverts à ce titre, étant entendu que le montant des dépenses de formations ne peut excéder 20% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Monsieur le Maire propose de retenir les orientations suivantes :

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité ;
- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.)
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire 5% des crédits au budget formation des élus de chaque année.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7. Désignation des délégués du conseil municipal aux organes et organismes extérieurs (26-042)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués qui siégeront au sein des divers organes et organismes extérieurs auxquels adhère la commune, conformément à l'article L 2121-33 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont donc désignés :

Organismes	Nbre	Fonctions	Nom des délégués
CHAMBRE DES METIERS Commission « Révision des listes électorales »	2	Délégué titulaire Délégué suppléant	Daniel DELHOME David VILAR
PRUD'HOMMES Commission « Révision des listes électorales »	4	Délégué titulaire (Ent.) Délégué suppléant (Ent.) Délégué titulaire (Emp.) Délégué suppléant (Emp.)	Christian ESTEVE Frédéric RUIZ Fabien ORDONEZ Gilles ROUSSEL
CRAM & CAF Commission « Révision listes électorales »	3	Délégué titulaire Délégué suppléant Déléguée suppléante	Gabriel LEBOUZ Gilles ROUSSEL Michèle HUREAUX
COMITE DE SUIVI DU SITE (CSS) CETIP SARPI MINERAL C.E.T. Classe 1 et 2	2	Délégué titulaire Délégué suppléant	Juan MARTINEZ Anibel MORGADO
CONSEIL D'ECOLES	1	Déléguée titulaire	Claudine SEGERS
TERRITOIRE D'ENERGIE GARD - SMEG	2	Délégué titulaire Déléguée suppléante	Juan MARTINEZ Michelle HUREAUX
COMMISSION DE SUIVI DES CARRIERES	1	Délégué titulaire	Anibel MORGADO
COMMISSION DE SUIVIE DE SITE (CSS) UIOM EVOLIA de Nîmes	2	Délégué titulaire Délégué suppléant	Anibel MORGADO Eric MAZELLIER

PREVENTION ROUTIERE	1	Délégué titulaire	Eric MAZELLIER
ORG. GESTION ECOLE PRIVEE	1	Délégué titulaire	Juan MARTINEZ
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE	1	Délégué titulaire	Martial DURAND
DEFENSE NATIONALE	1	Délégué titulaire	Eric MAZELLIER
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AGRICOLE DE LA REGION DU CANAL DE NAVIGATION DE BEUCAIRE (SIAARCNB)	2	Délégué titulaire Déléguée suppléante	Frédéric ETIENNE Lucie ROUSSEL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DES TRADITIONS, COUTUMES ET SITES CAMARGUAIS	3	Délégué titulaire Déléguée titulaire Délégué suppléant	Jocelyn VAUTIER Julia BASTIDE Christophe GIBERT
AGENCE DE L'URBANISME	1	Déléguée titulaire	Lucie ROUSSEL

8. Commission communale des impôts Directs (CCID) (26-043)

- **Vu** le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;
- **Considérant** que, pour les communes de 2 000 habitants et plus, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Article 1 - DECIDE que pour que cette nomination puisse avoir lieu, il convient de proposer **la liste en nombre double (soit 32 NOMS) suivante** :

Benoît MOULLÉ, Denis FLUTEAUX, Madeleine FRUSTIE, Nadia EL AIMER, Florian AGNIEL, Rita EL AIMER, Fabien ORDONEZ, Daniel DELOME, Hélène MONNIOT, Yann MALACARNE, Alicia ALCAZAR, Linda OBENANS LESEL, Magali BELHACHE, Sophie GIL, Françoise SERMENT, François CHABALIER, David VILAR, Laurent VIANES, Marie José SERMENT, Paul DURAND, Aurélie MUNOZ, Michel BORELLO, Sylvie ROBERT, Lucie ROUSSEL, Eric MAZELLIER, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Sammy VERNIER, Stephan FRANCO, GRACIA Andrée, Fabien SMAGGHE, Jean-Paul REY

Article 2 - PRECISE par ailleurs que l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Article 3 – RAPPELLE enfin que la commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes locaux proposées par l'administration fiscale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9. Constitution et désignation des membres de la CAO (26-044)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et de désigner ses membres titulaires et suppléant et ce pour la durée du mandat. Il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

La **liste commune** de candidats suivante a été présentée par les conseillers municipaux :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Cédric PIERRU	Anibel MORGADO
Olivier RIGAL	Lucie ROUSSEL
Martial DURAND	Adrien HERITIER
Johan GALLET	Frederic ETIENNE
Dominique LINSOLAS	Christiane VEIT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire (bulletins blancs et nuls) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

Sièges à pourvoir = 5 titulaires et 5 suppléants

La liste commune a obtenu **28** voix

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Cédric PIERRU	Anibel MORGADO
Olivier RIGAL	Lucie ROUSSEL
Martial DURAND	Adrien HERITIER
Johan GALLET	Frederic ETIENNE
Dominique LINSOLAS	Christiane VEIT

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10. Constitution de la commission communale d'accessibilité (26-045)

Monsieur le Maire explique que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 165-1 du code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L. 165-5 du code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres

Monsieur le Maire demande l'approbation pour la création de cette commission.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

11. Désignation de deux délégués au Conseil d'Administration de la SPL Terre d'Argence (26-046)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 27 juin 2012, la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » (CCBTA) a décidé de créer la Société Publique Locale Terre d'Argence. Il expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin de désigner deux représentants de notre commune qui siègeront au conseil d'administration de la S.P.L. Terre d'Argence.

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder autrement. Le Conseil à l'unanimité décide de procéder au vote à main levée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DESIGNE les élus suivants pour représenter la Commune de Bellegarde du Conseil d'Administration de la S.P.L. Terre d'Argence :

- ⇒ M. Eric MAZELLIER
- ⇒ Mme Claudine SEGERS

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

12. Désignation d'un délégué à l'Assemblée Générale de la SPL Terre d'Argence (26-047)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 27 juin 2012, la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » (CCBTA) a décidé de créer la Société Publique Locale Terre d'Argence. Il expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin de désigner un représentant de notre commune qui siègera à l'assemblée générale de la S.P.L. Terre d'Argence.

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder autrement. Le Conseil à l'unanimité décide de procéder au vote à main levée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DESIGNE Mme Lucie ROUSSEL en qualité de représentant de la Commune de Bellegarde au sein de l'assemblée générale de la S.P.L. Terre d'Argence.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

13. Création d'un emploi permanent d'opérateur de vidéoprotection (26-048)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU), il convient de renforcer les effectifs de la Police Municipale.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'opérateur de vidéoprotection, à temps complet à raison de 35 h de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} mai 2026.

Monsieur LINSOLAS s'interroge sur la pertinence de ce recrutement car il serait souhaitable d'avoir plus d'agents sur le terrain.

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs de la police municipale ont été renforcés il y a deux ans pour répondre à une présence plus importante sur l'espace public. Par ailleurs, cette ouverture de poste permettra de positionner un agent de la collectivité dans une phase de requalification professionnelle tout en répondant au besoin du nouveau Centre de Supervision Urbain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité décide :

ARTICLE 1 - DE CREER l'emploi permanent d'opérateur de vidéoprotection à temps complet, de catégorie C, à compter du 1^{er} mai 2026

ARTICLE 2 – DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs compta-
2026 :

POLICE MUNICIPALE			
GRADE(S)	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des adjoints techniques territoriaux Tout grade	C	1	Temps complet

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER l'inscription des crédits nécessaires au budget principal de la commune ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à rendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

14. Mise en place du RIFSEEP (26-049)

Annexe présentée : Tableau récapitulatif des plafonds RIFSEEP

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est obligatoire dans la fonction publique.

Monsieur le Maire explique que le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- Le Complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités de même nature.

Le RIFSEEP n'a pas été mis en place à ce jour à Bellegarde. Il convient dans un premier temps afin de permettre la prise en charge du traitement des agents par le comptable de transposer les dispositions génériques du RIFSEEP afin que les agents de tous les cadres d'emploi de la collectivité sauf la police municipale voient leurs diverses primes dépourvues de base légale IFTS IEMP IAT etc..., transposées à l'euro près en IFSE et ce à compter du 01 avril 2026.

La collectivité devra dans le courant de cette année prendre une nouvelle délibération définissant pour chacun des grades les montants minimum et maximum d'IFSE attribuable en définissant les grades, les groupes de fonctions. Nous devons également définir les modalités plus détaillées de mise en œuvre du CIA (complément indemnitaire annuel).

L'ensemble de ces dispositions devront être soumises au comité social territorial avant d'être présentées en délibération du Conseil.

La présente délibération ne vise qu'à une mise en œuvre globale provisoire sans détail par cadre d'emplois afin de doter le régime indemnitaire de nos agents d'une base légale qui sera acceptée par le comptable public.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel, CIA, les textes disposent ce qui suit :

Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il peut faire l'objet d'un versement en une ou deux fractions. L'appréciation des critères est basée sur l'entretien professionnel. Il pourra être tenu compte de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Les attributions individuelles varieront de 0 à 100% de ce montant. Le montant attribué au titre du CIA n'a pas vocation à être reconduit d'une année sur l'autre et est basée sur l'évaluation professionnelle.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 - DECIDE de mettre en œuvre le RIFSEEP pour tous les cadres d'emploi à un montant minimum de zéro (0) et d'un plafond selon tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 – DECIDE du versement mensuel de l'IFSE par transposition dans un premier temps des diverses primes ou indemnités existantes.

Le CIA est mis en place également selon les montants plafonds maximum ci-annexés et les modalités exposées ci-dessus.

Article 3 - DECIDE que l'IFSE suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (CMO), congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), temps partiel thérapeutique (TPT), période de Préparation au Reclassement (PPR). L'IFSE suit le sort du traitement en cas de CLM, CLD sans être plus favorable que l'Etat.

Article 4 - DECIDE que les mêmes règles s'appliquent aux agents non titulaires (tous grades, tous cadres d'emplois) de la collectivité.

Article 5 - PRECISE que la présente délibération vise à permettre la transposition des primes actuelles dépourvues de base légales suite aux diverses réformes dans le nouveau système du régime indemnitaire IFSE, pour l'ensemble des agents hors cadre d'emploi police municipale avec effet au 1 avril 2026.

Article 6 - DISPOSE qu'une nouvelle délibération devra être prise après avis du CST pour les modalités détaillées pour chacun des cadres d'emplois en indiquant les groupes de fonction, et les conditions d'attribution et de modulation de la part IFSE.

Article 7 - RETIENT les montants plafonds fixés par arrêtés ministériels pour les services déconcentrés selon le tableau annexé à la présente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

15. Adoption du règlement budgétaire et financier (26-050)

Annexe présentée : Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat. Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier présenté en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

16. Vote des taux d'imposition (26-051)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de la fiscalité directe à leur niveau de 2025 :

Taxes	TAUX IMPOSITION 2025	TAUX IMPOSITION 2026
	Taux globaux	Taux globaux
Taxe d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants de plus de 2 ans)	12,82%	12,82%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,52%	37,52%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,72%	51,72%

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Pour le Compte Financier Unique du budget principal, avant de laisser la parole et la séance au Premier Adjoint, Monsieur le Maire présente les principales données.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la parole au premier adjoint, Monsieur Johan GALLET.

Étaient présents (22) : Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (7) : Juan MARTINEZ, Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cécile MARRON, Fabrice KORBUS, Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL

Soit, 22 présents et 27 votants

17. Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025 (26-052)

Annexe présentée : Compte financier unique 2025

- **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025, du budget principal de la commune de BELLEGARDE ;
- **Vu** le CFU 2025 du budget principal de la commune de BELLEGARDE ;
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- **Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- **Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Johan GALLET, 1^{er} adjoint ;
- **Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	11 585 371,27 €	10 343 439,26 €	21 928 810,53 €
	Recettes réalisées	8 691 180,62 €	9 896 840,52 €	18 588 021,14 €
	Restes à réaliser	560 535,25 €	- €	560 535,25 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 585 371,27 €	10 343 439,26 €	21 928 810,53 €
	Dépenses réalisées	6 593 807,50 €	8 937 639,03 €	15 531 446,53 €
	Restes à réaliser	478 470,54 €	- €	478 470,54 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 097 373,12 €	959 201,49 €	3 056 574,61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 2 041 696,00 €	1 351 029,26 €	- 690 666,74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	55 677,12 €	2 310 230,75 €	2 365 907,87 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	82 064,71 €	- €	82 064,71 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	137 741,83 €	2 310 230,75 €	2 447 972,58 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 23 présents et 28 votants

18. Budget principal – Affectation du résultat 2025 (26-053)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 2 310 230,75 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (excédent de 55 677,12 €) du **budget principal 2025**.

Ensuite, il expose que la reprise du montant des restes à réaliser en investissement fait apparaître un solde net d'exécution positif de 137 741,83 €.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le résultat 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	1 810 230,75 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	Compte 1068	500 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	Compte 001	55 677,12 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

19. Budget principal – Vote du budget 2026 (26-054)

Annexe présentée : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de **budget primitif pour 2026 (budget principal)** qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement	10 875 134,75 €
Section d'Investissement	5 031 726,95 €
Total	15 906 861,70 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Pour le Compte Financier Unique du budget annexe Eau, avant de laisser la parole et la séance au Premier Adjoint, Monsieur le Maire présente les principales données.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la parole au premier adjoint, Monsieur Johan GALLET.

Étaient présents (22) : Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (7) : Juan MARTINEZ, Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cécile HERRE, Paprak KORBU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à

Soit, 22 présents et 27 votants

20. Budget Annexe Eau – Approbation du Compte Financier Unique 2025 (26-055)

Annexe présentée : Compte financier unique 2025

- **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025, du budget annexe de l'eau de la commune de BELLEGARDE ;
- **Vu** le CFU 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de BELLEGARDE ;
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- **Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- **Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Johan GALLET, 1^{er} adjoint ;
- **Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	529 795,19 €	1 399 985,89 €	1 929 781,08 €
	Recettes réalisées	147 353,97 €	1 267 418,45 €	1 414 772,42 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	529 795,19 €	1 399 985,89 €	1 929 781,08 €
	Dépenses réalisées	310 962,93 €	931 946,68 €	1 242 909,61 €
	Restes à réaliser	7 299,89 €	- €	7 299,89 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 163 608,96 €	335 471,77 €	171 862,81 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	93 124,30 €	148 673,81 €	241 798,11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 70 484,66 €	484 145,58 €	413 660,92 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 7 299,89 €	- €	- 7 299,89 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 77 784,55 €	484 145,58 €	406 361,03 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 23 présents et 28 votants

21. Budget annexe Eau – Affectation du résultat 2025 (26-056)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 484 145,58 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (déficit de 70 484,66 €) du **budget annexe de l'eau 2025**.

Ensuite, il expose que la reprise du montant des restes à réaliser en investissement fait apparaître un solde net d'exécution négatif de 77 784,55 €.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le résultat 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	406 361,03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	Compte 1068	77 784,55 €
Déficit d'investissement reporté	Compte 001	70 484,66 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

22. Budget annexe Eau – Vote du budget 2026 (26-057)

Annexe présentée : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de **budget primitif annexe de l'eau pour 2026** qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	1 620 103,11 €
Section d'Investissement	648 477,21 €
Total	2 268 580,32 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Pour le Compte Financier Unique du budget annexe Assainissement, avant de laisser la parole et la séance au Premier Adjoint, Monsieur le Maire présente les principales données.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la parole au premier adjoint, Monsieur Johan GALLET.

Étaient présents (22) : Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (7) : Juan MARTINEZ, Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 22 présents et 27 votants

23. Budget Annexe Assainissement – Approbation du Compte Financier UniqueAnnexe présentée : *Compte financier unique 2025*

- **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025, du budget annexe de l'assainissement de la commune de BELLEGARDE ;
- **Vu** le CFU 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de BELLEGARDE ;
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- **Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- **Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Johan GALLET, 1^{er} adjoint ;
- **Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 160 371,31 €	830 585,33 €	1 990 956,64 €
	Recettes réalisées	808 626,07 €	432 884,09 €	1 241 510,16 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 160 371,31 €	830 585,33 €	1 990 956,64 €
	Dépenses réalisées	787 689,85 €	523 609,42 €	1 311 299,27 €
	Restes à réaliser	325 564,85 €	- €	325 564,85 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	20 936,22 €	- 90 725,33 €	- 69 789,11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	59 402,89 €	291 212,93 €	350 615,82 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	80 339,11 €	200 487,60 €	280 826,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 325 564,85 €	- €	- 325 564,85 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 245 225,74 €	200 487,60 €	- 44 738,14 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 23 présents et 28 votants

24. Budget annexe Assainissement – Affectation du résultat 2025 (26-059)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 200 487,60 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (excédent de 80 339,11 €) du **budget annexe de l'assainissement 2025**.

Ensuite, il expose que la reprise du montant des restes à réaliser en investissement fait apparaître un solde net d'exécution négatif de 245 225,74 €.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le résultat 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé	Compte 1068	200 487,60 €
Excédent d'investissement reporté	Compte 001	80 339,11 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

25. Budget annexe Assainissement– Vote du budget 2026 (26-060)

Annexe présentée : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de **budget primitif annexe de l'assainissement pour 2026** qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	518 973,50 €
Section d'Investissement	590 969,10 €
Total	1 109 942,60 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Pour le Compte Financier Unique du budget annexe Fêtes et Culture, avant de laisser la parole et la séance au Premier Adjoint, Monsieur le Maire présente les principales données.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la parole au premier adjoint, Monsieur Johan GALLET.

Étaient présents (22) : Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (7) : Juan MARTINEZ, Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 22 présents et 27 votants

26. Budget Annexe Fêtes et Culture – Approbation du Compte Financier Unique*Annexe présentée : Compte financier unique 2025*

- **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025, du budget annexe fêtes et culture de la commune de BELLEGARDE ;
- **Vu** le CFU 2025 du budget annexe fêtes et culture de la commune de BELLEGARDE ;
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- **Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- **Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Johan GALLET, 1^{er} adjoint ;
- **Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	- €	282 473,61 €	282 473,61 €
	Recettes réalisées	- €	231 923,10 €	231 923,10 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	- €	282 473,61 €	282 473,61 €
	Dépenses réalisées	- €	255 292,52 €	255 292,52 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- €	23 369,42 €	23 369,42 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- €	51 173,61 €	51 173,61 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- €	27 804,19 €	27 804,19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- €	27 804,19 €	27 804,19 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 23 présents et 28 votants

27. Budget annexe Fêtes et Culture – Affectation du résultat 2025 (26-062)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe fêtes et culture de 2025 était en excédent de 27 804,19 €, et qu'il y a donc lieu de reporter ce résultat au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le résultat 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (recette)	Compte 002	27 804,19 €
--	------------	--------------------

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

28. Budget annexe Fêtes et Culture– Vote du budget 2026 (26-063)

Annexe présentée : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de **budget primitif pour 2026 (budget annexe du service fêtes et culture)** qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	256 904,19 €
Section d'Investissement	Néant
TOTAL	256 904,19 €

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Les membres suivants du conseil municipal ne peuvent pas participer au vote et sortent de la salle du conseil car ils sont membres de bureaux d'association ou un de leur proche : Eric MAZELLIER, Jocelyn VAUTIER et Linda OBENANS LESEL.

Pour cette délibération, nous avons :

Étaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (9) : Frédéric ETIENNE, Eric MAZELLIER, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 20 présents et 25 votants

29. Vote des subventions aux associations (26-064)

Annexe présentée : Liste des subventions 2026 – Projet de convention

Monsieur le Maire expose au Conseil que, le budget primitif de la Commune d'accorder les subventions en faveur des associations, en rappelant leur caractère culturel, sportif, scolaire, ou encore social, par des actions qui sont menées toute l'année au profit de la population.

Monsieur le Maire précise qu'une obligation de conclure une convention, prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Madame SIRVEN demande quels sont les critères pour attribuer les subventions ?

Monsieur le Maire répond que l'un des critères les plus importants c'est l'implication des associations dans la vie de la collectivité. Il n'y a aucune obligation de verser des subventions. Toutefois, c'est important pour animer la ville et proposer des activités aux habitants.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes CONTRE (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

Eric MAZELLIER, Jocelyn VAUTIER et Linda OBENANS LESEL rejoignent la séance.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Stéphanie MARMIER, Christophe GIBERT, Claudine SEGERS, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Julia BASTIDE, Cédric PIERRU, Anibel MORGADO, Martine COLANGE, Jocelyn VAUTIER, Linda OBENANS LESEL, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Michèle HUREAUX, Eva THOUVENIN, Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT

Étaient absents (6) : Frédéric ETIENNE, Sylvie ROBERT, Yaprak KORDU, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Philippe GIBELIN

Procurations (5) : Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Yaprak KORDU à Stéphanie MARMIER, Adrien HERITIER à Claudine SEGERS, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL

Soit, 23 présents et 28 votants

30. Redevance « consommation d'eau potable » et redevance « Performance des réseaux d'eau potable » 2026 (26-065)

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la redevance « consommation d'eau potable » est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Concernant le tarif de la redevance « Performance des Réseaux d'Eau Potable », le conseil municipal doit délibérer conformément au calcul proposé par l'AERMC.

Monsieur le Maire propose d'adopter le tarif de **0,05€ HT/m³**.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

31. Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » 2026 (26-066)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le tarif de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » au titre de l'année 2026 conformément au calcul proposé par l'AERMC.

Monsieur le Maire propose d'adopter le tarif de **0,03€ HT/m³**.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

32. Actualisation des tarifs communaux (26-067)

Annexe présentée : Tableau des tarifs communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération concernant la mise à jour des prix notamment sur l'actualisation :

- Des redevances relatives à l'eau et l'assainissement conformément aux calculs de l'agence de l'eau :
 - Redevance « consommation d'eau potable »
 - Redevance « performance des réseaux d'eau potable »

- Redevance « performance des systèmes d'assainissement »
- Du prix de l'assainissement au m²
- Des tarifs des crèches conformément aux barèmes de la CAF

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

33. Actualisation du tableau des effectifs (26-068)

Annexe présentée : Tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de procéder à plusieurs modifications.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal annule et remplace tous les précédents.

Le Maire explique au Conseil Municipal que les modifications font suite à :

- L'avancement de grade d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- L'avancement de grade d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- La réussite au concours de rédacteur territorial,
- La réussite au concours d'ATSEM principal de 2^{ème},
- La radiation d'un adjoint technique de 1^{ère} classe suite à une retraite pour invalidité,
- Le recrutement d'une auxiliaire de puériculture de classe normale en CDD suite à la mutation d'un agent.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

34. Abrogation de la délibération n°08-105 du 30/09/2008 (26-069)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n°08-105 du 30 septembre 2008 octroyait aux particuliers des aides financières pour l'équipement solaire. Cette aide était versée dans un dispositif d'aides de l'Etat et de la Région qui n'existe plus.

Monsieur le Maire propose ainsi d'abroger cette délibération au regard du contexte précisé ci-dessus.

APPROUVE PAR 25 votes POUR et 3 votes ABSTENTION (Clara SIRVEN, Dominique LINSOLAS, Christiane VEIT)

⊕ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22h10

Anna ROBIN,
La secrétaire de séance

Robin Anne

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



Juan Martinez